

Couleuvre verte et jaune

La Couleuvre Verte est présente sur l'ensemble du centre, ouest et sud de la France. Assez commune, on retrouve l'espèce dans les milieux secs, ensoleillés, broussailleux et rocheux. Discrète malgré ses couleurs vives, elle n'hésite pas à grimper dans les arbres et buissons, où elle se camoufle afin d'attraper de petits passereaux ou subtilise des œufs fraies dans un nid.

Couleuvre vipérine

La Couleuvre vipérine est présente sur tout le sud du territoire français, jusqu'à la limite de la Seine. Inféodé aux milieux aquatiques, elle privilégie les sites dont les berges sont caillouteuses, si possible riche en galets, pour pouvoir effectuer sa thermorégulation, mais aussi se réfugier en cas de danger. Son régime alimentaire est composé presque exclusivement de poissons et amphibiens, ce qui l'oblige à ne pas s'éloigner des points d'eau

Lézard à deux raies

Le Lézard à deux raies (anciennement Lézard vert occidental) est présent sur le centre, l'ouest et le sud du pays. Très discret malgré sa couleur vert vif, on le retrouve principalement dans les haies, bosquets et boisements encombrés. Mais il est aussi visible sur les talus, garrigues et dunes. Sa principale exigence est une végétation basse, dense et piquante pour lui permettre de prendre de la hauteur et guetter les potentiels dangers, ainsi que de pouvoir s'y réfugier rapidement.

Orvet fragile

L'Orvet fragile est globalement présent sur l'ensemble du territoire français. Il est principalement retrouvé dans les boisements clairs, en lisière de forêts ou dans les clairières en été. Cependant, c'est un animal très farouche qui se cache sous des abris à l'approche des prédateurs. Comme les Lézard, lorsqu'il se sent en danger, il peut pratiquer l'autotomie, qui consiste à se séparer de sa queue.

Vipère aspic

La Vipère aspic est présente sur les deux-tiers méridionaux de la France. Serpent pouvant être venimeux, il est assez facilement reconnaissable par le signe en « V » sur sa tête. Il occupe de nombreux milieux, pouvant être secs comme humides, fermés comme ouverts. Les principales menaces subies par cette espèce sont directement liées aux populations de sa proie favorite, le Campagnol des champs. Ainsi, l'agriculture apparait comme une menace pour cette espèce.

Couleuvre helvétique

La Couleuvre helvétique a récemment été séparée de son homologue la Couleuvre à collier par des études génétiques. Présente dans toute la France, la présence de masse d'eau est très favorable pour cette espèce, et les milieux bocagers sont typiquement appréciés. Aisément reconnaissable par un collier bien visible, elle est souvent rencontrée sur des zones de thermorégulation, zones bien exposées au soleil. Le remembrement et l'assèchement des zones humides semblent être les principales menaces, réduisant les milieux favorisés de cette espèce.

Couleuvre d'Esculape

La répartition de cette espèce est irrégulière. Elle est absente au nord de la France, rare au centre et à l'est, ainsi que sur une partie sud-ouest. Il s'agit d'une grande Couleuvre de couleur marron. Hivernante d'octobre à avril, elle peut être contactée le reste du temps sur les coteaux rocheux bien exposés, mais aussi sous des objets sur le sol (tôles...). Très bonne grimpeuse, elle fréquente aussi les maisons et il n'est pas rare de l'observer sous des toitures. Les principales menaces sont les réseaux routiers, principales causes de mortalité pour cette espèce.

Coronelle lisse

Aussi appelée Couleuvre lisse, le Poitou-Charentes constitue la limite de son aire de répartition. Adeptes des milieux secs, sa période d'activité débute en mars. Elle peut également être observée dans les milieux un peu plus humides

comme les tourbières ou les landes. La destruction des habitats et le changement des pratiques agricoles (intensification et remembrement) sont l'une des menaces pour cette espèce comme pour la plupart des autres reptiles.

Tableau 92 : Patrimonialité de l'herpétofaune sur l'AEI

Espèces	Statut réglementaire	Liste rouge régionale ⁹	Espèce déterminante	Valeur patrimoniale
AMPHIBIENS				
Triton crêté – <i>Triturus cristatus</i>	DH2 - DH4 - PN	NT	D	Très forte
Grenouille de Lessona – <i>Pelophylax lessonae</i>	DH4 - PN	EN	D	Très forte
Grenouille verte – <i>Pelophylax kl esculenta</i>	DH4 - PN	DD		Forte
Grenouille rousse – <i>Rana temporaria</i>	DH4 - PN	NT	D	Forte
Rainette verte – <i>Hyla arborea</i>	DH4 - PN	NT	D	Forte
Alyte accoucheur – <i>Alytes obstetricans</i>	DH4 - PN	NT		Forte
Crapaud calamite – <i>Bufo calamita</i>	DH4 - PN	NT	D	Forte
Triton marbré – <i>Triturus marmoratus</i>	DH4 - PN	NT	D	Forte
Pélodyte ponctué – <i>Pelodytes punctatus</i>	PN	NT	D	Forte
Grenouille rieuse – <i>Pelophylax ridibundus</i>	PN	NA		Moyenne
Crapaud commun – <i>Bufo bufo</i>	PN	LC		Moyenne
Triton palmé – <i>Lissotriton helveticus</i>	PN	LC		Moyenne
Grenouille agile – <i>Rana dalmatina</i>	DH4 - PN	LC		Moyenne
Complexe des Grenouilles vertes – <i>Pelophylax sp</i>	PN	DD		Moyenne
Crapaud épineux – <i>Bufo spinosus</i>	-	LC		Moyenne
Salamandre tachetée – <i>Salamandra salamandra</i>	PN	LC		Moyenne
REPTILES				
Coronelle lisse – <i>Coronella austriaca</i>	DH4 - PN	EN	X	Très forte
Vipère aspic – <i>Vipera aspis</i>	PN	VU	X	Forte
Couleuvre d'Esculape – <i>Zamenis longissimus</i>	DH4 - PN	NT		Forte
Couleuvre helvétique – <i>Natrix helvetica</i>	PN	LC		Moyenne
Couleuvre verte et jaune – <i>Hierophis viridiflavus</i>	DH4 - PN	LC		Moyenne
Couleuvre vipérine – <i>Natrix maura</i>	PN	VU		Moyenne
Lézard à deux raies – <i>Lacerta bilineata</i>	DH4 - PN	LC		Moyenne
Lézard des murailles – <i>Podarcis muralis</i>	DH4 - PN	LC		Moyenne
Orvet fragile – <i>Anguis fragilis</i>	PN	EN	X	Forte

Légende :

En bleu les espèces issues de la bibliographie

Statut réglementaire : DH2 = Directive Habitats-Faune – Annexe II ; DH4 = Directive Habitats-Faune – Annexe IV ; PN = Protection Nationale ; EEE = Espèce Exotique Envahissante

Liste rouge régionale (2016) : DD = données insuffisantes ; NA = non applicable (espèce introduite) ; LC = Préoccupation mineure ; NT = quasi menacée ; VU = vulnérable ; EN = en danger.

Espèce déterminante : X = Espèce déterminante ZNIEFF en Poitou-Charentes.

⁹ Poitou-Charentes Nature, 2016. Liste rouge du Poitou-Charentes : Chapitre Amphibiens et Reptiles. Fontaine-le-Comte.

X. 4. Synthèse des enjeux

Les enjeux relatifs à l'herpétofaune ont été hiérarchisés en considérant :

- leur patrimonialité et représentativité sur l'aire d'étude ;
- la présence d'habitats favorables au maintien des populations ;
- l'intérêt fonctionnel des habitats d'espèces.

En considérant que les étangs de l'AEI sont favorables à la Cistude d'Europe (étang de Monterban par exemple), et que les mares d'eau plus modestes sont favorables à plusieurs espèces de forte valeur patrimoniale comme le Triton crêté, l'ensemble des masses d'eau présente un enjeu fort sur l'AEI.

Le maillage bocager est un site d'hivernage privilégié pour les Tritons. La dispersion moyenne maximale étant de 200 m, les haies intersectées par ce tampon coteront un enjeu fonctionnel fort. Les autres haies présentent un enjeu modéré.

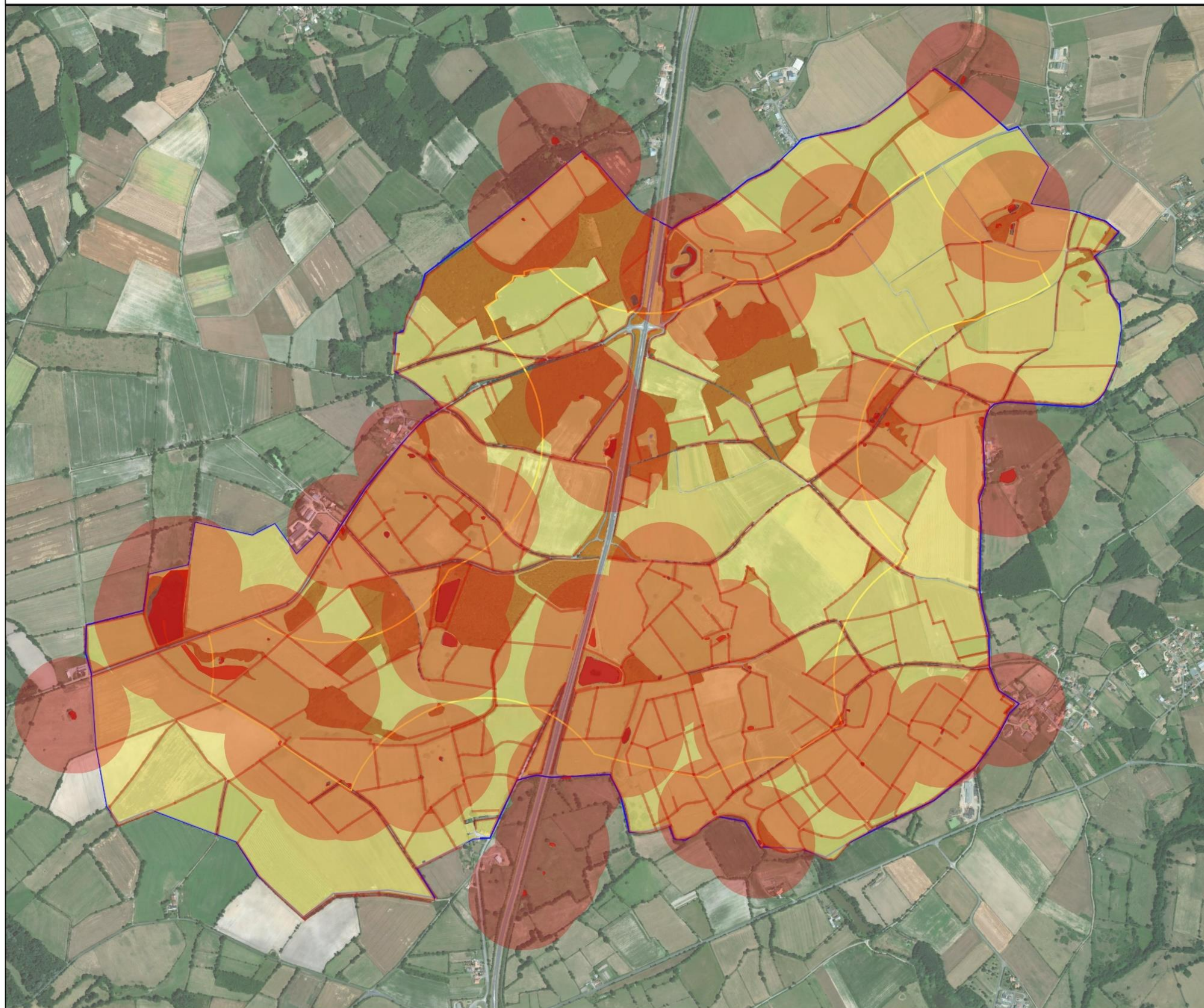
Enjeu faible : zones d'espace ouvert, peu ou pas connectée à une masse d'eau. L'utilisation probable par les amphibiens et reptiles est possible, mais serait très ponctuelle et diffuse.

Enjeu moyen : zones plus ou moins importantes, connectées par des corridors de haies ou de boisements et susceptibles d'intercepter des espèces en dispersion provenant de masses d'eau ou d'autres grands ensembles.

Enjeu fort : Zones comportant des masses d'eau ou étant directement connectées à des zones en possédant. Un rayon de 200m a été considéré autour des masses d'eau en prenant pour référence la forte probabilité de présence d'espèces dans ce rayon (à défaut de données sur d'autres espèces, l'espèce considérée en référente ici est le Triton marbré¹⁰).

¹⁰ BOISSINOT A. (2009). Influence de la structure du biotope de reproduction et de l'agencement du paysage, sur le peuplement d'amphibiens d'une région bocagère de l'ouest de la France. Mémoire pour l'obtention du diplôme de l'École pratique des hautes études. 249 pages

Enjeux relatifs à l'herpétofaune sur l'Aire d'étude immédiate



Légende

- Aire d'étude immédiate
- Zone d'implantation potentielle

Enjeu fonctionnel (habitats)

- Fort
- Modéré
- Faible
- Masses d'eau d'enjeu fort

Enjeu fonctionnel (haies)

- Fort

0 250 500 m



DEUX-SEVRES VIENNE

Projet éolien : Louin (79)

Enjeux relatifs à l'herpétofaune sur l'AEI

N° CARTE - LOUIN_Enjeux_Herpeto

FORMAT - A3 ECHELLE - 1/14 000

COORDS - L93 DATE - 13/11/2019

© WORLD ORTHO, NCA Environnement



XI. INSECTES

XI. 1. Résultats des prospections

XI. 1. a. Lépidoptères (rhopalocères)

Trente espèces de rhopalocères ont été contactées sur l'aire d'étude immédiate. Concernant la bibliographie, les données du SIGORE et de l'INPN nous renseignent sur la présence de 35 espèces supplémentaires, soit un total avec les données d'inventaire de 65 espèces. Les espèces dont l'habitat n'est pas représenté à l'échelle de l'AEI et ses alentours ne sont pas mentionnées ici.

Tableau 93 : Synthèse des prospections lépidoptères – Espèces observées et connues sur le territoire (biblio)

Espèces	Statut réglementaire	Liste Rouge Régionale	Espèce déterminante	Source de la donnée
Amaryllis - <i>Pyronia tithonus</i>	-	LC	-	Contact sur l'AEI
Aurore – <i>Anthocharis cardamines</i>	-	LC	-	
Azuré commun – <i>Polyommatus icarus</i>	-	LC	-	
Azuré des Nerpruns - <i>Celastrina argiolus</i>	-	LC	-	
Belle-Dame - <i>Vanessa cardui</i>	-	LC	-	
Citron – <i>Gonepteryx rhamni</i>	-	LC	-	
Collier de corail - <i>Aricia agestis</i>	-	LC	-	
Cuivré commun – <i>Lycaena phlaeas</i>	-	LC	-	
Cuivré fuligineux – <i>Lycaena tityrus</i>	-	LC	-	
Grande Tortue – <i>Nymphalis polychloros</i>	-	LC	-	
Hespérie de la Houque – <i>Thymelicus sylvestris</i>	-	LC	-	
Hespérie du dactyle - <i>Thymelicus lineolus</i>	-	LC	-	
Machaon - <i>Papilio machaon</i>	-	LC	-	
Mégère - <i>Lasiommata megera</i>	-	LC	-	
Mélitée des Scabieuses - <i>Melitaea parthenoides</i>	-	LC	-	
Mélitée du Plantain – <i>Melitaea cinxia</i>	-	LC	-	
Myrtil - <i>Maniola jurtina</i>	-	LC	-	
Paon-du-jour - <i>Aglais io</i>	-	LC	-	
Petit Sylvain – <i>Limenitis camilla</i>	-	LC	-	
Petite Violette - <i>Boloria dia</i>	-	LC	-	
Piéride de la Rave – <i>Pieris rapae</i>	-	LC	-	
Piéride du Chou – <i>Pieris brassicae</i>	-	LC	-	
Procris – <i>Coenonympha pamphilus</i>	-	LC	-	

Espèces	Statut réglementaire	Liste Rouge Régionale	Espèce déterminante	Source de la donnée
Robert-le-Diable - <i>Polygonia c-album</i>	-	LC	-	Contact sur l'AEI
Souci - <i>Colias crocea</i>	-	LC	-	
Sylvain azuré – <i>Limenitis reducta</i>	-	LC	-	
Sylvaine - <i>Ochlodes sylvanus</i>	-	LC	-	
Thécla de la Ronce – <i>Callophrys rubi</i>	-	LC	-	
Tircis – <i>Pararge aegeria</i>	-	-	-	
Vulcain – <i>Vanessa atalanta</i>	-	-	-	
Azuré de la faucille - <i>Cupido alcetas</i>	-	LC	-	Bases de données INPN SIGORE
Azuré des coronilles – <i>Plebejus argyrognomon</i>	-	NT	X	
Azuré du serpolet – <i>Maculinea arion</i>	DH4 - PN	NT	X	
Azuré du Trèfle - <i>Cupido argiades</i>	-	NT	-	
Azuré porte-queue - <i>Lampides boeticus</i>	-	LC	-	
Carte géographique - <i>Araschnia levana</i>	-	LC	-	
Demi-Argus - <i>Cyaniris semiargus</i>	-	NT	X	
Demi-deuil – <i>Melanargia galathea</i>	-	LC	-	
Flambé – <i>Iphiclides padalirius</i>	-	LC	-	
Gazé – <i>Aporia crataegi</i>	-	LC	-	
Grand Mars changeant – <i>Apatura iris</i>	-	NT	X	
Grand Nacré – <i>Argynnis aglaja</i>	-	NT	-	
Hespérie de l'aigremoine - <i>Pyrgus malvae</i>	-	DD	-	
Hespérie de l'alcée - <i>Carcharodus alceae</i>	-	LC	-	
Hespérie des Potentilles - <i>Pyrgus armoricanus</i>	-	LC	-	
Hespérie du Chiendent – <i>Thymelicus acteon</i>	-	LC	-	
Lucine – <i>Hamaeris lucina</i>	-	LC	-	
Mélitée des Centaurées - <i>Melitaea phoebe</i>	-	LC	-	
Mélitée des Mélampyres – <i>Melitaea athalia</i>	-	LC	-	
Mélitée orangée - <i>Melitaea didyma</i>	-	LC	X	
Nacré de la Ronce - <i>Brenthis daphne</i>	-	LC	-	
Petit Mars changeant – <i>Apatura ilia</i>	-	LC	-	
Petit Nacré – <i>Issoria lathonia</i>	-	LC	-	
Petite Tortue - <i>Aglais urticae</i>	-	NT	-	
Piéride de la Moutarde - <i>Leptidea sinapis</i>	-	LC	-	

Espèces	Statut réglementaire	Liste Rouge Régionale	Espèce déterminante	Source de la donnée
Piéride du navet - <i>Pieris napi</i>	-	LC	-	Bases de données INPN SIGORE
Point de Hongrie - <i>Erynnis tages</i>	-	LC	-	
Silène - <i>Brintesia circe</i>	-	LC	-	
Souffré – <i>Colias hyale</i>	-	LC	-	
Tabac d'Espagne - <i>Argynnis paphia</i>	-	LC	-	
Thécla de l'Yeuse - <i>Satyrrium ilicis</i>	-	LC	-	
Thécla du Bouleau – <i>Thecla betulae</i>	-	LC	-	
Thécla du Chêne – <i>Quercusia quercus</i>	-	LC	-	
Thécla du Prunellier – <i>Satyrrium pruni</i>	-	NT	X	
Tristan - <i>Aphantopus hyperantus</i>	-	NT	-	

Légende :

En bleu les espèces issues de la bibliographie

Statut réglementaire : DH2 = Directive Habitats-Faune – Annexe II ; DH4 = Directive Habitats-Faune – Annexe IV ; PN = Protection Nationale

Liste rouge régionale : DD = données insuffisantes ; NA = non applicable (espèce introduite) ; LC = Préoccupation mineure ; NT = quasi menacée ; VU = vulnérable ; EN = en danger

Espèce déterminante : X = Espèce déterminante ZNIEFF en Poitou-Charentes.

Aucune espèce patrimoniale n'a été contactée sur l'AEI. Plusieurs espèces patrimoniales sont mentionnées sur l'aire d'étude rapprochée, dont les plus probables sont celles associées aux prairies et boisements humides.
XI. 1. b. Odonates

Seize espèces d'odonate ont été observée sur l'aire d'étude immédiate. L'aire d'étude immédiate montre un contexte favorable pour la reproduction des odonates. En effet, la présence de nombreuses zones humides, fossés, plans d'eau, etc, rend l'AEI attractive pour ce groupe.

Afin de compléter les données de terrain, les bases de données de l'INPN ont été consultées, complétées avec les données en ligne du SIGORE. Il en ressort 16 espèces non contactées sur l'AEI, qui peuvent potentiellement fréquenter la zone d'étude.

Tableau 94 : Synthèse des prospections Odonates – Espèces observées et connues sur le territoire

Espèces	Statut réglementaire	Liste rouge régionale	Espèce déterminante	Source de la donnée
Aeschne bleue – <i>Aeshna cyanea</i>	-	LC	-	Contact sur l'AEI
Agrion à larges pattes – <i>Platycnemis pennipes</i>	-	LC	-	
Agrion de Vander Linden – <i>Erythromma lindenii</i>	-	LC	-	
Agrion élégant – <i>Ischnura elegans</i>	-	LC	-	
Agrion jouvencelle – <i>Coenagrion puella</i>	-	LC	-	Contact sur l'AEI
Agrion porte-coupe – <i>Enallagma cyathigerum</i>	-	LC	-	

Espèces	Statut réglementaire	Liste rouge régionale	Espèce déterminante	Source de la donnée
Anax empereur – <i>Anax imperator</i>	-	LC	-	Bases de données INPN SIGORE
Caloptéryx éclatant - <i>Calopteryx splendens</i>	-	LC	-	
Caloptéryx vierge – <i>Calopteryx virgo</i>	-	LC	-	
Leste sauvage – <i>Lestes barbarus</i>	-	LC	-	
Leste vert - <i>Chalcolestes viridis</i>	-	LC	-	
Libellule déprimée – <i>Libellula depressa</i>	-	LC	-	
Nymphe au corps de feu – <i>Pyrhosoma nymphula</i>	-	LC	-	
Orthétrum réticulé – <i>Orthetrum cancellatum</i>	-	LC	-	
Sympétrum méridional – <i>Sympetrum meridionale</i>	-	LC	-	
Sympétrum sanguin – <i>Sympetrum sanguineum</i>	-	LC	-	
Aeschne paisible – <i>Boyeria irene</i>	-	NT	-	
Agrion délicat – <i>Ceriagrion tenellum</i>	-	NT	-	
Agrion mignon – <i>Coenagrion sticulum</i>	-	NT	-	
Agrion nain – <i>Ischnura pumilio</i>	-	NT	-	
Agrion orangé – <i>Platycnemis acutipennis</i>	-	LC	-	
Anax napolitain – <i>Anax parthenope</i>	-	LC	-	
Cordulégastre annelé – <i>Cordulegaster boltonii</i>	-	NT	X (79, 86)	
Gomphe gentil – <i>Gomphus pulchellus</i>	-	LC	-	
Leste fiancé – <i>Lestes sponsa</i>	-	EN	-	
Libellule à quatre tâches – <i>Libellula quadrimaculata</i>	-	NT	-	
Nymphe au corps vert – <i>Erythroma viridulum</i>	-	LC	-	
Orthétrum à stylets blancs – <i>Orthetrum albistylum</i>	-	LC	-	
Orthétrum bleuissant – <i>Orthetrum coerulescens</i>	-	NT	X (86)	
Orthétrum brun – <i>Orthetrum brunneum</i>	-	NT	-	
Sympétrum à côtes striées – <i>Sympetrum striolatum</i>	-	LC	-	
Sympétrum de Fonscolombe – <i>Sympetrum fonscolombii</i>	-	LC	X (16)	

Légende :

En bleu les espèces issues de la bibliographie

Statut réglementaire : DH2 = Directive Habitats-Faune – Annexe II ; DH4 = Directive Habitats-Faune – Annexe IV ; PN = Protection Nationale

Liste rouge régionale (Poitou-Charentes Nature, 2018) : DD = données insuffisantes ; NA = non applicable (espèce introduite) ; LC = Préoccupation mineure ; NT = quasi menacée ; VU = vulnérable ; EN = en danger ; CR = en danger critique d'extinction.

Espèce déterminante : X = Espèce déterminante ZNIEFF en Poitou-Charentes.

Le contexte bocager humide est favorable à ce groupe, mais ses habitats de reproduction sont avant tout reliés aux masses d'eau temporaires et permanent, les autres habitats étant surtout des zones d'alimentation et de dispersion des adultes. L'étang du Cébron, au Sud de l'AEI, possède une richesse spécifique importante, avec une trentaine d'espèces (NCA ENVIRONNEMENT, 2014).

XI. 1. c. Coléoptères saproxylophages

Des traces de présence du Grand Capricorne ont été observées sur plusieurs chênes têtards sur l'aire d'étude immédiate. L'espèce est également mentionnée par les bases de données de l'INPN à l'échelle de la commune de Louin. Une grande partie des boisements et des haies bocagères de l'AEI apparaît favorable pour ce taxon, avec la présence de nombreux chênes mûres.



Figure 101 : Grand capricorne (Photo hors site, NCA 2016)

La bibliographie mentionne en plus la présence de la Rosalie des Alpes, espèce inscrite aux Annexes 2 et 4 de la Directive Habitats Faune-Flore. Elle est reliée aux frênes et chênes têtards, bien représentés dans les prairies humides bocagères. L'AEI apparaît ainsi favorable à ce taxon, bien connu en Pays Gâtinais.

Enfin, la bibliographie mentionne la présence du Lucane cerf-volant, espèce inscrite à l'annexe II de la Directive Habitat Faune-Flore, qui n'a pas été contactée sur l'AEI, y compris au crépuscule lors des inventaires nocturnes.

Tableau 95 : Synthèse des données coléoptères – Espèces observées et connues sur le territoire (biblio)

Espèces	Statut réglementaire	Espèce déterminante	Source de la donnée
Grand Capricorne – <i>Cerambyx cerdo</i>	DH2 – DH4 - PN	X	Contact dans AEI
Lucane cerf-volant – <i>Lucanus cervus</i>	DH2	-	Habitat favorable / INPN
Rosalie des Alpes – <i>Rosalia alpina</i>	DH2 – DH4 - PN	X	

Légende :

En bleu les espèces issues de la bibliographie

Statut réglementaire : DH2 = Directive Habitats-Faune – Annexe II ; DH4 = Directive Habitats-Faune – Annexe IV ; PN = Protection Nationale

Espèce déterminante : X = Espèce déterminante ZNIEFF en Poitou-Charentes.

Le contexte bocager et boisé est favorable à ce groupe. Le Grand Capricorne est bien représenté localement.